



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 04 octobre 2025 le Conseil Municipal de la Commune de NADAILLAC DE ROUGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASTRUSSE Francis, Maire.

Date de la convocation : 25/09/2025

Présents (e): M Francis CHASTRUSSE, Mme Christine BOSREDON, M Stéphane PRUNIERE, M Didier LAJUGIE , MME Nathalie LEYDIS, Mme Florence LAFAGE

Représentés : MME Agnès EHRENFELD donne pouvoir à Francis CHASTRUSSE, Mme Agnès REDOULOUX LEBRUN, donne pouvoir à Mme Christine BOSREDON, Mme Tatiana MIERMON donne pouvoir à M Stéphane PRUNIERE, M Jean-Jacques LAJUGIE donne pouvoir à Didier LAJUGIE

Excusé : M Jean-Marc PARJADIS

Ordre du jour : -Adoption PV de la réunion du 11 juillet 2025
-Désignation d'un secrétaire de séance

- 1-Choix des entreprises, restauration de l'ilot communal
- 2- Questions et Informations Diverses
 - Organisation du déménagement de la Mairie

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'accord pour rajouter un point à l'ordre du jour, Le conseil municipal approuve cette modification à l'ordre du jour :

- Approbation de la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot – Territoire d'Énergie Lot (FDEL-Te46).

Le conseil municipal donne son accord pour la modification à l'ordre du jour.

1- Choix des entreprises, restauration de l'ilot communal

Monsieur VERLHAC nous présente les offres des entreprises.

Vu, le Code général des Collectivités territoriales.

Dans le cadre du projet de travaux de restauration de l'ilot communal, il a été lancé une consultation (remise des offres le 11 juillet 2025) dont le plan de financement a été approuvé par délibération lors du Conseil municipal tenu le 25 octobre 2024

ESTIMATION PAR LOT

Désignation lot(s)	Estimation HT
1 - VRD gros œuvre	123 162.98 €
2 Charpente bois	7 662.80 €

3 Couverture Bac Acier et zinc	12 303.90 €
4 Menuiseries extérieurs	48 410 €
5 Menuiseries intérieures	26 947.42 €
6 Plâtrerie isolation	35 220.32 €
7 Carrelage Faïence	23 515.17 €
8 Chauffage climatisation ventilation	68 430.37 €
9- Electricité	42 921.00€
10 Peinture	11 015.48 €

Total estimation marchés de base : 399 589.44 € soit, 479 507.32€ TTC

La procédure de marché retenue a été une procédure adaptée ouverte et soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères retenus lors de la consultation étaient les suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Prix des prestations	40%
Critère : Valeur technique	60%

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le jeudi 11 septembre pour l'ouverture des plis.

23 entreprises ont déposé une offre. Le maître d'œuvre a analysé les offres et procédé à leur classement. Ce dernier est présenté en détail dans les tableaux joints en annexe en incluant les PSE (Prestations supplémentaires éventuelles)

Sur proposition de M. Francis CHASTRUSSE il est proposé au Conseil Municipal :

D'ATTRIBUER les marchés aux propositions les plus avantageuses économiquement conformément aux critères d'attribution et conformément à l'avis de la commission d'ouverture des plis.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION PAR LOT

Désignation lot(s)	Proposition d'attribution	Prix proposé HT

1 - VRD gros œuvre	ERC SAS	121 367,67
2 Charpente bois	LAVERGNE	13 205,43
3 Couverture Bac Acier et zinc	BOUYSSOU	13 029,00
4 Menuiserie extérieurs	MENUISERIE SOULHIE	39 977,34
5 Menuiserie intérieures	MENUISERIE SOULHIE	24 084,52
6 Plâtrerie isolation	VILATTE HERVE PLATRERIE SAS	35 308,89
7 Carrelage Faïence	JOFFRE SARL	14 889,57
8 Chauffage climatisation ventilation	PICOULET SARL	53 922,00
9 Electricité	LJS énergies	46 854.35
10 Peinture	TUDURY SCOP	11 345.98

Total marchés de base : 373 984.75€ HT, soit, 448 781.70€ TTC

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les actes d'engagement, prestations supplémentaires, et toutes pièces afférentes à ce marché.

2-Approbation de la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot – Territoire d'Énergie Lot (FDEL-Te46)

Les statuts de la fédération doivent être modifiés afin de tenir compte de l'élargissement des compétences (énergies renouvelables, bornes de recharge, etc.).

Il s'agit également de renforcer la visibilité et la reconnaissance du syndicat par l'adoption officielle de la dénomination « Territoire d'Énergie Lot » (TE46), dans le cadre d'une identité nationale commune aux autres syndicats d'énergie.

– Questions et Informations Diverses

Il faudra envisager le déménagement de la mairie à la mi-novembre. Nous aurons besoin d'aide à cette occasion. Dès que nous aurons une date plus précise, nous reviendrons vers vous.

Séance levée à 19h30